

Jean-Baptiste André Godin à Alfred Falaize, 25 juillet 1883

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; André, Eugène (1836-)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Présentation

Auteur·e

- [André, Eugène \(1836-\)](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [25 juillet 1883](#)

Lieu de rédaction

- Guise (Aisne)
- Inconnu

Destinataire [Falaize, Alfred \(1843-1933\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

Scripteur / Scriptorice [Inconnu](#)

Description

Résumé Sur l'affaire du duc de Padoue : Eugène André transmet à Falaize le rapport d'expertise, qui lui semble favorable. Sur l'affaire de la restitution par Émile Godin d'un terrain de la Société du Familistère sur lequel sont entreposées des briques et de la destruction partielle d'une sapinière : André informe Falaize qu'il a restitué son chèque à Émile Godin ; il lui demande de presser l'expertise s'il n'y a pas de nouvel arrangement avec ce dernier.

Notes La lettre est signée « André » par procuration de l'administrateur-gérant de la Société du Familistère de Guise.

Support Cachet à l'encre bleue au-dessus de la signature de la lettre : « Sté du Familistère de Guise P. P[rocurati]on de l'Administrateur Gérant ».

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Arrighi de Casanova, Ernest \(1814-1888\)](#)
- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Offroy et Cie](#)

Informations sur le document source

CoteFG 16 (1)

Collation1 p. (45r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

27 juillet 3.

42/50

Monsieur Malaise
avocat à Paris.

admission

Vous nous accuser réception du rapport de l'expert de l'affaire de l'admission (copie) et nous vous informons que nous avons retourné à Monsieur Louis Gadin le chèque qu'il avait envoyé à Monsieur Gadin père.

Agitez Monsieur nos parfaits civilités

LE DU FAMILISTÈRE DE CHISI
Paris, le 27 juillet 1893

Broche

Le rapport de l'expert paraît favorable et nous n'avons rien de voir le tribunal archivé au plus tôt. Dès même dans l'affaire de M. Louis, s'il n'y a pas de nouvel arrangement possible, ce que nous croyons, ne pouvez vous agir de l'expert pour qu'il examine l'affaire le plus tôt possible.

Ci inclose copie de la lettre écrite par nous à M. G. Gadin.